GROUPEMENT D'ASSOCIATIONS TUTÉLAIRES DE LA DORDOGNE

Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations de la Dordogne

PRÉFÈTE DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE
Liberté Égalité Fraternité

Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Nouvelle-Aquitaine

Lancement du GCSMS « GAT 24 » (Groupement d'Associations Tutélaires du 24)

Avec la collaboration active des services de l'Etat et le soutien de l'autorité judiciaire, **les quatre associations du département de la Dordogne unissent leurs forces en créant le GCSMS « GAT 24 »** (Groupement d'Associations Tutélaires du 24).

L'objectif initial fixé par ce groupement est de **répondre aux difficultés de recrutement et de formation de nouveaux délégués MJPM.**

Pour cela, la chargée de mission du groupement aura la responsabilité de mener annuellement des campagnes de recrutement de 5 ou 6 nouveaux professionnels puis de piloter l'organisation fonctionnelle de leur formation.

Au-delà de la diffusion conventionnelle des offres de postes auprès des services de Pôle Emploi, la chargée de mission devra progressivement construire des partenariats avec les universités/écoles afin de présenter le métier aux étudiants en fin de cycle, les incitant ainsi à candidater aux offres de postes du GAT 24.

Les candidats retenus seront ensuite engagés par le GAT 24 sur un contrat de professionnalisation de 12 mois.
Durant cette période, ils bénéficieront de périodes d'enseignements théoriques (CNC) et de périodes d'enseignements pratiques en étant en immersion sur le terrain dans une des quatre associations partenaires.

A la fin de l'année de formation, les nouveaux professionnels devront être opérationnels et pourront ainsi répondre aux besoins en recrutement des membres du GAT 24.

La première session, composée de 6 contrats de professionnalisation débute le 15 mars 2022 et se terminera en 2023.

Le choix de la création d'un groupement a permis de mutualiser le financement du poste de la chargée de mission mais également de répondre aux obligations législatives et réglementaires des contrats de professionnalisation.

Membres du GAT 24 : UDAF 24, SAFED, AMJP, Association MSA Tutelles (porteurs du projet).